

PROFESSIONNELS



Financez

votre activité



CAISSE D'ÉPARGNE

Sommaire

pages 4-5 Financez votre cycle d'exploitation

Le financement de votre quotidien en toute sérénité

- Faites face à vos besoins de trésorerie.
- Gérez votre Poste clients.

pages 6-7-8 Financez vos investissements

Des financements adaptés aux besoins de votre activité.

- Vous créez votre entreprise ?
- Vous cherchez un prêt à des conditions avantageuses ?
- Vous souhaitez rembourser vos échéances à votre rythme ?
- Vous avez besoin d'un crédit simple et rapide ?
- Vous souhaitez financer l'intégralité de vos équipements sans apport personnel ?

page 9 Empruntez en toute sécurité

- Souscrivez à nos assurances pour une meilleure protection.

page 10 Accélérez vos projets

- Facilitez-vous l'accès au crédit.

Contactez votre Conseiller Caisse d'Épargne pour connaître la disponibilité de ces services dans votre agence.

Editorial

Financer le développement de votre entreprise exige des conseils d'experts : la Caisse d'Épargne met ses conseillers professionnels à votre disposition pour trouver avec vous la meilleure solution au financement de vos projets.

La Caisse d'Épargne vous propose des offres de financement avantageuses et adaptées à chaque étape de la vie de votre entreprise et pour tout type de besoins : pour faire face au cycle d'exploitation de votre activité, à l'occasion d'investissements pour le lancement d'un projet, le renouvellement du matériel ou encore si vous créez votre entreprise.

Vous avez besoin d'un crédit pour concrétiser votre projet ? La Caisse d'Épargne a la solution.

Nous nous engageons à vous offrir un accueil privilégié en agence et un traitement de vos opérations courantes sans attendre. Votre Conseiller Professionnels Caisse d'Épargne est à votre disposition pour vous rencontrer à l'agence ou dans vos locaux.



Financez

vosre cycle d'exploitation

Le financement de votre quotidien en toute sérénité.

EN TEMPS RÉEL

Faire face aux besoins de trésorerie.

*Vous devez faire face à des décalages de trésorerie ?
Vous souhaitez couvrir des besoins de trésorerie à court
terme ? Vous attendez des remboursements de TVA ?*

*La Caisse d'Epargne vous propose d'étudier une solution
adaptée à votre situation.*

Au quotidien : après analyse de votre situation, nous examinons, avec vous, la mise en place d'un découvert dont le montant plafond est adapté à vos besoins.

Ponctuellement : pour vos besoins ponctuels et saisonniers, comme le financement des stocks ou pour des besoins exceptionnels, nous vous proposons des crédits court terme de trésorerie.





La gestion de votre Poste clients : une priorité.

Vos clients tardent à vous régler, vous leur accordez des délais de paiement... et vous souhaitez maîtriser votre trésorerie ? La Caisse d'Épargne dispose de solutions pour vous accompagner dans la gestion de votre Poste clients.

Avec **l'escompte**, vous transformez immédiatement en trésorerie, sans attendre leurs échéances de paiement, vos créances clients détenues sous forme d'effets de commerce (lettres de change, billets à ordre). Vous remettez vos effets de commerce à la Caisse d'Épargne qui vous avance leurs montants ⁽¹⁾.

La cession de créances professionnelles (Daily) est une solution pour mobiliser les créances clients non représentées par des effets de commerce.

A l'aide d'un bordereau de cession, vous cédez vos créances à la Caisse d'Épargne qui :

- soit crédite votre compte du montant des créances cédées ⁽¹⁾,
- soit vous accorde un crédit à court terme garanti par les créances cédées.

(1) Après déduction des intérêts et commissions.

Avec son partenaire **OSEO financement** ⁽²⁾, la Caisse d'Épargne vous propose des solutions de financement spécifiques, lorsqu'une part significative de votre activité est réalisée avec des grands donneurs d'ordre publics ou para-publics et que vous souhaitez renforcer votre trésorerie .

(2) Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 377 230 064 €, 27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons - Alfort. 320 252 489 RCS Créteil

Financez

vos investissements

Vous êtes créateur d'entreprise ? Vous souhaitez renouveler vos installations, moderniser votre matériel, aménager ou agrandir vos locaux ? La Caisse d'Épargne vous accompagne et vous propose des solutions adaptées à vos projets.

Des financements adaptés aux besoins de votre activité.

DÉPART

Vous créez votre entreprise ?

Vous vous lancez dans la création de votre entreprise et êtes à la recherche d'un partenaire pour vous accompagner... Acteur incontournable du financement de la création, la Caisse d'Épargne vous propose le **Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)**, en partenariat avec **OSEO financement** ⁽¹⁾. Véritable levier pour concrétiser votre projet, le montant du PCE est compris entre 2 000 € et 7 000 €. Il est octroyé sans caution personnelle ni garantie. Vous bénéficiez en plus de 6 mois de différé d'amortissement du capital. Il est obligatoirement accompagné d'un prêt bancaire d'un montant généralement au moins égal à 2 fois le PCE.

(1) Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 377 230 064 €, 27-31 avenue du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort, 320 252 489 RCS Créteil

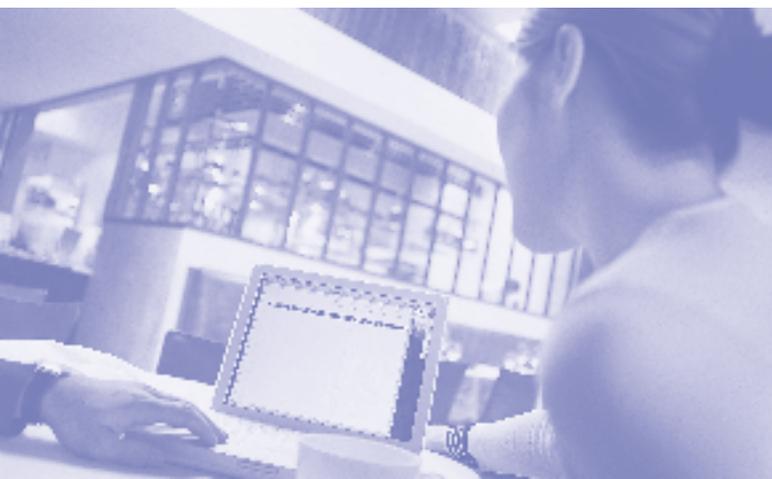
**Vous cherchez un prêt à des conditions avantageuses ?
Optez pour le PBE.**

Le Prêt Bancaire aux Entreprises (PBE) est un prêt à taux privilégié indexé sur le taux de rémunération du Livret Développement Durable (LDD). Réservé aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 80 millions d'euros, le PBE permet (sous certaines conditions) de financer tout type d'investissement : matériel, rachat de fonds de commerce... De très nombreux secteurs d'activité sont concernés par ce prêt. A saisir !

Vous souhaitez gérer vos échéances à votre rythme ?

Pour s'adapter au caractère cyclique et/ou saisonnier de votre activité, la Caisse d'Épargne a créé un prêt innovant : **Rythm'N'Pro***. Il vous permet de moduler vos échéances à la hausse ou à la baisse. De plus, il vous offre la possibilité, si vous avez besoin de faire une pause dans le remboursement du prêt, de reporter le paiement de certaines échéances. Avec Rythm'N'Pro vous prenez les commandes du remboursement de votre prêt !

** Sous réserve de commercialisation dans votre Caisse d'Épargne.*



**Modulez
vos
échéances...**

Financez

vos investissements

RAPIDE

Vous avez besoin d'un crédit simple et rapide ? Ecureuil Crédit Express est la solution.

Vous avez besoin d'obtenir rapidement un prêt pour tous vos investissements matériels ou travaux d'un montant allant jusqu'à 40 000 € ? Avec **Ecureuil Crédit Express***, la Caisse d'Épargne vous donne une réponse sous 48 h et vous propose une solution de financement à 100 % sans garantie.

* Sous réserve de commercialisation dans votre Caisse d'Épargne.

48 H
MAXI

AVANTAGEUX

Vous souhaitez financer l'intégralité de vos équipements sans apport personnel ?

Profitez des formules de crédit-bail. Pour moderniser vos biens d'équipement professionnels (véhicule, informatique/bureautique, matériel médical, machine-outil...) et bénéficier d'un financement à 100 % TTC, optez pour nos solutions de crédit-bail. Avec celles-ci vous louez un bien et profitez d'avantages fiscaux et comptables : déductibilité des loyers du compte de résultat, préservation de vos fonds propres, simplification des écritures comptables etc... En fin de contrat, vous pouvez acquérir le matériel pour une valeur prévue au départ.

Empruntez

en toute sécurité

Des assurances pour une meilleure protection.

ORIGINAL

Vous avez contracté un crédit pour vos besoins professionnels auprès de la Caisse d'Épargne. En tant qu'entrepreneur, vous êtes conscient que de nombreux aléas intervenant sur votre personne peuvent compromettre la pérennité du projet financé. Nous vous proposons donc de couvrir votre prêt avec une Assurance Emprunteur ⁽¹⁾.

Elle vous en garantit le remboursement en cas de perte totale et irréversible d'autonomie, d'invalidité, d'incapacité totale temporaire de travail ou de décès.

Selon les cas, l'assurance se substitue à l'emprunteur soit en prenant en charge les échéances, soit en soldant la dette.

N.B. En cas d'incapacité totale de travail, même temporaire, si vous ne pouvez pas reprendre la même activité professionnelle, alors l'Assurance Emprunteur prend en charge vos échéances.

(1) Assureur : CNP Assurances - Société anonyme au capital de 594 151 292 €, entreprise régie par le code des assurances - 341 737 062 RCS paris - Siège social : 4, place Raoul Dautry - 75716 Paris cedex 15 - Groupe Caisse des Dépôts.



Accélérez

vos projets

Facilitez-vous l'accès au crédit.

EXCLUSIF

Notre filiale **SACCEF** et notre partenaire **OSEO garantie** ⁽¹⁾ permettent un accès plus facile au crédit pour les entrepreneurs en apportant leur garantie et en limitant vos garanties personnelles et réelles.

Des solutions existent à chaque étape de la vie de l'entreprise et pour chaque projet (création/reprise, développement, etc). De plus, le recours aux cautions est plus avantageux sur le plan financier que d'autres garanties habituellement retenues et les démarches administratives sont plus simples.

Pour les investissements immobiliers à usage professionnel ou mixte, la Caisse d'Épargne et sa filiale **SACCEF** vous proposent une seule et même caution pouvant couvrir votre prêt jusqu'à 100 %. Une offre unique à découvrir sans plus attendre !

(1) Société anonyme d'économie mixte au capital de 72 012 400 €. Siège social 27/31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort. R.C.S. Créteil B 999 990 468.



La Caisse d'Épargne vous présente
ses solutions professionnelles
pour accompagner vos activités.

*Vous venez de consulter
la brochure*

Financez

Vous trouverez au guichet de votre agence
les sujets suivants :

- GÉREZ.
- PROTÉGEZ.
- ÉPARGNEZ.

Pour plus d'informations,
contactez votre Conseiller Professionnels
ou consultez notre site
www.caisse-epargne.fr.



CAISSE D'ÉPARGNE

Un pro mérite un pro